



À vos marques  
Prêt(e)s...

**Compostez !**

**Budget 2023 / p 10**

Eau, assainissement, déchets :  
pourquoi ça augmente

**Proche de vous / p 13**

Nouvelle OPAH  
Besoin d'aide pour vos travaux ?



## SOMMAIRE

---

### 3- 5 ACTUALITÉS

- Composter entre voisin(e)s
- Gare SNCF - Ce qui va changer
- PLUiH, avis favorable
- Zones d'activités : nouveaux aménagements
- Favoriser la pratique du vélo

### 6-13 EN ACTION

- Stop au lingettes dans les toilettes
- Le grand nettoyage des réservoirs
- Défense incendie, une mission mutualisée au service des communes

### 8-11 DOSSIER

- Budget 2023
- Eau, assainissement, ordures ménagères : pourquoi ça augmente en 2023

### 12-15 PROCHE DE VOUS

- Centre aquatique Ovive
- OPAH - Besoin d'aide pour vos travaux ?
- Semaine européenne du développement durable
- Boisements humides du Gare-le-Cou

## Informé, en toute transparence

Chaque parution de TERRES TOULOISES Le Mag a évidemment pour ambition de vous informer des nombreuses actions menées par la communauté de communes au service de l'attractivité du territoire et des attentes des habitants.

L'ampleur et la diversité de ces actions sont souvent méconnues de tout un chacun, pourtant elles impactent à la fois le quotidien, le devenir du territoire et le cadre de vie que nous partageons.

Dans cette nouvelle édition, vous retrouverez beaucoup d'informations sur l'actualité de notre communauté de communes, qu'il s'agisse de « grands chantiers » en cours comme des actions, parfois plus modestes ou moins visibles, qui ont pour autant un impact réel sur les services rendus chaque jour à la population.

Vous le verrez, notre volontarisme, notamment dans la politique environnementale, reste un des marqueurs forts de cette communauté de communes.

Mais l'autre ambition de ce magazine est de vous rendre des comptes sur les choix difficiles qui ont dû être faits début 2023 concernant l'évolution des tarifs de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers. C'est une première depuis plusieurs années, mais, ici comme ailleurs, le contexte inflationniste inédit ne nous a pas permis d'éviter ces augmentations. Elles sont néanmoins restées à des niveaux mesurés, tenant compte des conditions économiques tenues vécues par les ménages ces derniers mois.

C'est avec humilité et transparence que les explications de ces choix vous sont données dans les pages qui suivent.



Fabrice CHARTREUX,  
président des  
Terres Toulouises

TERRES TOULOISES Le Mag  
le magazine de la communauté de communes Terres Toulouises

#11 - Juin 2023 gratuit

Directeur de la publication : Fabrice Chartreux

Rédaction et conception graphique : service communication

Marie Lemuhot, Seyda Deli avec le Bureau

Crédits photos : CC2T, SEBL, SNCF, Adobestock

Impression : Socosprint - Épinal - Tirage : 21 300 exemplaires

Dépôt légal - ISSN 2556 - 8647



Communauté de communes Terres Toulouises

CS 40 325 Écrouves

54 201 Toul Cedex

T - 03 83 43 23 76

F - 03 83 64 90 42

contact@terrestouloises.com

www.terrestouloises.com



Démarré en début d'année, le chantier du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Toul avance à bon rythme.

Qu'ils viennent en voiture, en bus, à pied ou à vélo, à terme, tous les usagers du train profiteront d'un accès facilité et sécurisé.

GARE SNCF

## Ce qui va changer

### Pour les piétons et les cyclistes

Des cheminements spécifiques et sécurisés permettront de rejoindre la gare depuis la rue Victor Hugo. Les cyclistes disposeront d'un local pour y garer leur vélo en toute sécurité et à l'abri des intempéries. Ce dernier, dont l'installation est prévue en juillet, sera équipé en bornes de recharge électrique.

### Pour celles et ceux qui prennent le bus ou le taxi

Le parvis, en cours de travaux, sera réaménagé avec de nouveaux quais de stationnement aux normes d'accessibilité.

### Pour les automobilistes

La mobilité durable, au cœur du projet, sera encouragée par des places réservées au covoiturage et des espaces, équipés de bornes de recharge, dédiés aux véhicules électriques. L'aménagement du stationnement intègre différents espaces paysagers pour un rendu plus "aéré". Ce qui n'empêche pas de gagner en capacité d'accueil avec à terme 221 places gratuites de stationnement (contre 90 auparavant.)



Les travaux s'inscrivent dans le cadre du programme SNCF de modernisation des gares.



Financement, CC2T, Région Grand Est, État, et le département de Meurthe-et-Moselle. Coût total 1,75 M€ ht

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT

# Avis favorable de la commission d'enquête

- > 1819 consultations du registre dématérialisé
- > 347 personnes reçues lors des permanences
- > 381 observations recueillies

Consulter le rapport et les conclusions de l'enquête publique



Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 février au 17 mars, la commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH).

La commission a jugé satisfaisant « l'équilibre proposé entre l'obligation de limiter l'étalement urbain, l'objectif du bien vivre sur le territoire et l'harmonie entre l'urbanisation et la ruralité, les deux richesses du territoire ».

Elle a également souligné « l'important travail effectué par la CC2T pour répondre soigneusement aux questions posées au cours de l'enquête, et pour adapter le projet aux diverses demandes, dans les limites de la législation et des engagements du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ».

Sur le contenu des observations, très peu d'avis totalement opposés au projet se sont exprimés et beaucoup de modifications demandées par les habitant(e)s ont été acceptées.

Sous réserve de son approbation par le conseil communautaire programmé le 15 juin, le PLUiH se substituera aux Plan Locaux d'Urbanisme et cartes communales. Il sera consultable sur : [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

ZONES D'ACTIVITÉS

# Place aux nouveaux aménagements

En lien avec le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la CC2T travaille à l'amélioration de la desserte des zones d'activités de son territoire.



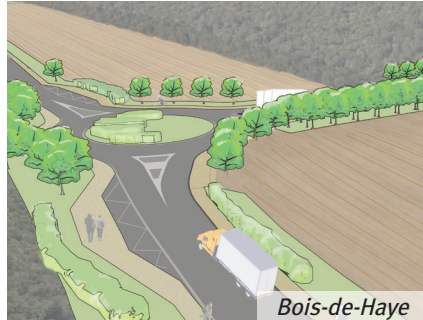
Dommartin-lès-Toul

**Pôle commercial Jeanne d'Arc**  
(54 entreprises – 506 emplois)

› Création d'un giratoire (*photo*), première étape d'un projet de refonte complète du plan de circulation dans le cadre de l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site de l'ancien hôpital. L'aménagement a été réalisé et financé par le Département.

› Amélioration de la desserte via les transports en commun avec de nouveaux horaires pour la ligne 20 du réseau Colibri (consultables sur [www.reseau-colibri.fr](http://www.reseau-colibri.fr))

...➤ **À venir** : fin 2024, accès cyclistes/piétons sécurisé depuis Dommartin-lès-Toul (études de faisabilité à mener d'ici fin 2023)



Bois-de-Haye

**Zone d'activité du parc de Haye**  
(60 entreprises - 1 100 emplois)

› Coup d'envoi début 2023 d'un ambitieux programme de travaux avec l'aménageur SEBL. Objectif : remettre à niveau l'ensemble des réseaux et la voirie.

› Sécurisation de l'accès depuis la route départementale avec la création d'un carrefour giratoire dont la fin des travaux est prévue cet été (*photo*). Cette sécurisation permet le rétablissement de l'arrêt *Zone Industrielle*, de la ligne régionale de bus FLUO R410 dans le sens Toul/Nancy, non desservi depuis trois ans pour des questions liées à la dangerosité de la traversée de la route départementale.

...➤ **À venir** : aménagements cyclables autour du giratoire



Gondreville / Fontenoy-sur-Moselle

**Parc logistique Sud Lorraine**  
(8 entreprises – 650 emplois)

› Sécurisation de l'accès au site avec l'aménagement d'un giratoire (*photo*), en prévision de l'augmentation des flux poids lourds liée à l'implantation de nouvelles entreprises d'ici 2025. Ce nouvel aménagement permet par ailleurs de limiter la vitesse.

...➤ **À venir** : desserte cyclistes/piétons du site depuis Gondreville et Fontenoy-sur-Moselle (automne 2023).

**Sur ces 3 secteurs d'activité**

À partir de fin 2023, la CC2T prévoit la desserte des entreprises par des voies dédiées à la mobilité douce (vélo et marche).

Mobilité durable



## Favoriser la pratique du vélo

En décembre dernier, le conseil communautaire a approuvé le schéma cyclable du territoire.

Pour cette feuille de route, les efforts se sont concentrés sur les secteurs identifiés comme propices au report de l'utilisation de la voiture individuelle au profit du vélo, pour les déplacements courts du quotidien.

En concertation avec les communes, le Département et les associations d'usager(ère)s, un calendrier de travaux a été défini sur 10 ans pour la réalisation d'équipements et d'aménagements sécurisés. Les premiers travaux seront engagés dès cette année (ils seront détaillés dans le prochain magazine).

Les WC ne sont pas des poubelles. Une lingette, même dite biodégradable, ne doit jamais être jetée dans les toilettes. Il en est de même pour n'importe quel produit d'hygiène.

CIVILITÉ

# STOP aux lingettes dans les toilettes



Les lingettes, agglomérées en paquets, doivent être retirées manuellement (Florian Retailleau, agent assainissement)



Fléau moderne des réseaux d'assainissement, les lingettes, jetées dans les toilettes, bouchent les canalisations et endommagent les postes de pompage et les stations d'épuration. Un coût pour l'environnement, mais aussi pour la collectivité qui doit régulièrement intervenir pour les retirer, agglomérées en énormes paquets.

Pour les communes disposant d'un réseau unitaire (c'est-à-dire où les eaux usées et pluviales sont collectées dans les mêmes tuyaux), le risque est aussi de voir les lingettes finir dans la nature.

Sur ces secteurs, en cas de fortes pluies, des ouvrages appelés "déversoirs d'orage" permettent d'éviter la saturation du réseau en rejetant le trop plein en milieu naturel. Si la forte dilution fait baisser la charge polluante, elle n'empêche pas ces eaux d'emporter avec elles tout ce qui a été jeté dans les toilettes. Dont les fameuses lingettes...

EAU POTABLE

## Le grand nettoyage des réservoirs

Une fois par an, une campagne de nettoyage des cuves d'eau potable est programmée. Ce sont 43 réservoirs qui doivent être vidés, nettoyés, rincés et désinfectés.

La distribution de l'eau potable nécessite une vigilance particulière et un entretien régulier des installations pour en garantir la qualité. Ainsi, chaque année, est programmé un nettoyage des cuves des châteaux d'eau et des réservoirs enterrés.

Première étape, vider le réservoir. Les jours précédents, les agents du service eau coupent l'approvisionnement pour permettre à la cuve de se vider progressivement



avec les consommations de la population. Ensuite, l'opérateur chargé du nettoyage procède au rinçage des parois intérieures avant de pulvériser un produit nettoyant et désinfectant. Une fois ce dernier rincé abondamment, le réservoir est remis en eau.

La majorité des sites disposant de deux cuves, ces opérations ne nécessitent pas de couper la distribution d'eau. Néanmoins, une légère baisse de pression ou de débit peut parfois être constatée.

< Les 43 ouvrages des 28 communes pour lesquelles la CC2T exerce la compétence eau permettent de stocker au total 15 000 m<sup>3</sup> d'eau potable

C'est nouveau



### Acquisition d'un tracteur pour le service technique intercommunal et d'insertion

Le nouvel équipement est utilisé pour l'entretien des différentes zones économiques gérées par la collectivité ainsi que pour la réalisation de chantiers effectués pour le compte des communes.

Sur les 31 communes ayant conventionné avec la CC2T, 14 ont déjà été contrôlées en 2023 comme ici à Chaudeney-sur-Moselle (Yves Didier et Ludovic Pacic, agents techniques)



DÉFENSE INCENDIE

# Une mission mutualisée au service des communes

**Jusqu'en 2018, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) assurait le contrôle des 1 100 dispositifs de lutte contre l'incendie installés sur le territoire. Depuis le transfert de cette compétence aux communes, la CC2T propose aux mairies d'assurer cette mission à travers un schéma de mutualisation.**

Qu'il s'agisse de bouches, de poteaux ou de bornes, la réglementation reste la même : chaque point d'eau de défense incendie doit être contrôlé tous les trois ans. Pour les communes de taille moyenne ayant conventionné avec la CC2T, une intervention est prévue chaque année pour la vérification d'un tiers des équipements.

### Réduire les coûts

Règlementairement, les communes sont responsables de la disponibilité et du bon fonctionnement des bornes incendies de leur territoire. Sans cette mutualisation, celles ne disposant pas de personnel formé ou disponible pour ces opérations seraient contraintes de faire appel à un prestataire. L'intervention et le suivi par les agents techniques intercommunaux permettent donc de réduire les coûts.

### Tests de pression et de débit

L'opération consiste dans un premier temps à purger l'installation en ouvrant la vanne. Puis, les agents du ST2I (Service Technique Intercommunal et d'insertion) effectuent les différents tests de pression et de débit réglementaires. Les résultats obtenus sont ensuite remis aux Maires pour transmission au SDIS.

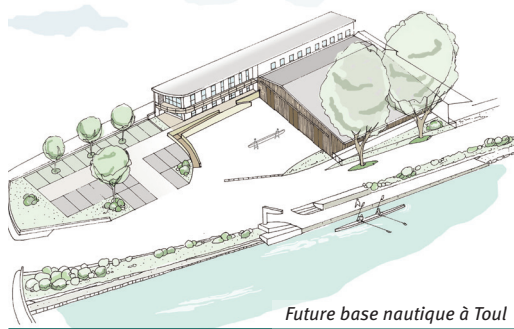


Les bornes incendie sont raccordées à la conduite d'eau principale

### ■ Rouge, jaune, bleu, quelle différence ?

La borne rouge, la plus fréquente, est le dispositif le plus rapide à mettre en œuvre. Les pompiers(ères) peuvent s'y brancher directement. La couleur jaune indique que le poteau est branché sur un réseau d'eau surpressé et/ou avec des additifs, nécessitant la mise en œuvre de précautions particulières. Les bornes bleues, quant à elles sont des poteaux d'aspiration raccordés à un point d'eau comme une mare ou un réservoir.

# BUDGET 2023



Future base nautique à Toul



Requalification de la zone d'activité du Parc de Haye

## ■ SPORTS ET LOISIRS

- › Engagement des travaux de la base nautique André Vecker (projet estimé à **2,2 M€**)
- › Recrutement du maître d'œuvre pour le projet revu d'extension du centre aquatique Ovide (estimations en cours)
- › Soutien au milieu associatif **52 000 €**

## ■ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- › Requalification de la zone d'activité du parc de Haye confiée à un concessionnaire **près de 40 M€** (montant pluriannuel)
- › Proposition de requalification en zone d'activité économique du site militaire de Domgermain devant fermer
- › Poursuite de la requalification du pôle industriel Toul Europe
- › Fin d'aménagement du parc logistique Sud Lorraine
- › Engagement d'études sur le pôle commercial Jeanne d'Arc



Intervention eau potable à Foug

## ■ EAU POTABLE

- › Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable sur le parc de Haye et gestion patrimoniale des réseaux

**4,1 M€** d'investissements prévus en 2023

- › Coopération décentralisée, opération d'adduction en eau potable en Casamance (Sénégal) **60 000 €**



Futur pôle d'échange multimodal de Toul

## ■ MOBILITÉ

- › Réseau de transport en commun Colibri **2,7 M€**
- › Requalification de la gare de Toul en pôle d'échange multimodal **570 000 €**
- › Priorisation des actions pour démarrage du schéma vélo
- › Réalisation d'aires de co-voiturage, réhabilitation d'abribus
- › Création de bornes de recharges électriques

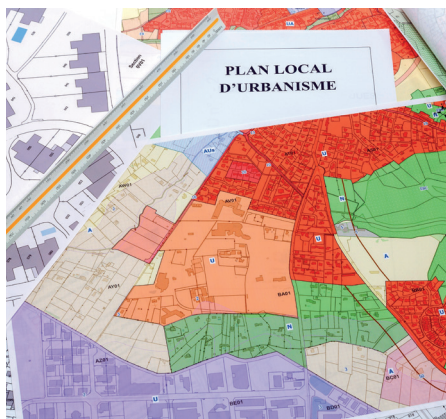


## ■ DÉCHETS

- › Service d'enlèvement des déchets, gestion des déchèteries et prévention **5,4 M€**
- › Aménagement de plateformes de déchets verts **1,37 M€** (programme pluriannuel)

**8,9 MILLIONS €**  
REVERSÉS AUX COMMUNES  
dont la dotation de  
solidarité communautaire  
portée à **700 000 €** en 2022





## ■ URBANISME HABITAT

- › Lancement d'un nouveau programme d'aides à l'habitat de **0,7 M€** (programme pluriannuel)
- › Finalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat **108 000 €**



Vallée de l'Esch, Minorville

## ■ ENVIRONNEMENT

- › Validation du Plan Climat Air Énergie Territorial
- › Mise en œuvre de la centrale photovoltaïque d'Écrouves par la société de projet à laquelle participe la CC2T
- › Rivières et milieux aquatiques : interventions, Terrouin, renaturation de l'Esch et poursuite d'études



Animation au Relais Petite Enfance

## ■ PETITE ENFANCE

- › Fonctionnement des deux crèches intercommunales et du Relais Petite Enfance **1,2 M€**



Projet de station d'épuration, Manonville

## ■ ASSAINISSEMENT

- 7,8 M€** d'investissements prévus en 2023
- › Gestion patrimoniale des réseaux et accompagnement des travaux communaux
  - › Engagement des travaux pour les communes de Domèvre-en-Haye, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt
  - › Fin des travaux sur Boucq et Bouvron
  - › Poursuite des études pour Foug et Laneuveville-Derrière-Foug



## TOURISME

- › Cotisation versée à la Maison du Tourisme Terres Toulouises **225 990 €** et reversement de la taxe de séjour **52 000 €**



## NUMÉRIQUE

- › Développement du très haut débit sur le territoire en accompagnement de la région Grand Est **2,3 M€** (programme pluriannuel)



## ÉQUIPEMENTS

- › Acquisition du site de la Rochotte à Pierre-la-Treiche dans l'optique d'une activité de maraîchage et pisciculture (étude de faisabilité en 2023)
- › Engagement des études pour la relocalisation des équipes techniques de la CC2T
- › Adhésion au syndicat mixte du Parc de Loisirs de la Forêt de Haye

Consulter les documents budgétaires 2023



Face aux augmentations conséquentes des charges, les mesures d'économies engagées par les élu(e)s ne peuvent suffire à équilibrer les budgets.



*D'ici 2030, l'enfouissement des déchets sera progressivement interdit. En attendant, les collectivités font face à une explosion des coûts.*

## FINANCES

# Eau, assainissement, ordures ménagères Pourquoi ça augmente en 2023

### ■ La nécessité d'un équilibre budgétaire

Dans la comptabilité publique, les budgets eau, assainissement et ordures ménagères sont des budgets dits « annexes ». C'est-à-dire qu'ils doivent s'équilibrer en recettes et en dépenses. Les recettes doivent donc couvrir le coût réel du service.

## Eau-assainissement et coûts de l'énergie

En 2020, lors du transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes, la stabilité des tarifs de l'eau en vigueur dans les communes avait été actée pour trois ans. Cet engagement a été tenu.

Or aujourd'hui, la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, combinée à l'inflation, n'épargne aucun poste budgétaire. Ceux de l'eau potable et de l'assainissement ne font pas exception. L'ensemble des services nécessaires pour capter l'eau, la traiter, la rendre potable, la distribuer et la dépolluer est fortement énergivore. En parallèle, les indispensables travaux de réparation et d'investissement subissent eux-aussi des coûts importants.

C'est pourquoi, après trois ans de stabilité, les élu(e)s ont pris la difficile décision d'une augmentation raisonnée des tarifs pour être en mesure de maintenir un bon niveau d'investissement : sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et assainissement toutes les communes du territoire.

## Déchets, des recettes à trouver

Le questionnement est légitime : moins de collecte et davantage de tri, alors pourquoi la facture va-t-elle augmenter ? Si ces nouvelles dispositions sont un des leviers pour espérer des économies, elles ne peuvent suffire, à elles seules, à atteindre l'équilibre budgétaire.

Pendant 10 ans, le conseil communautaire a fait le choix de préserver le pouvoir d'achat des habitant(e)s en n'augmentant pas le coût des ordures ménagères, une décision rendue possible en partie grâce aux efforts de chacun(e) pour réduire ses déchets.

Mais suite à la dernière mise en concurrence, comme la plupart des intercommunalités en France, la CC2T fait face à une conséquente augmentation des coûts de traitement et de collecte (liée à la hausse des prix des carburants) ainsi qu'à la forte hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes imposée par l'État (65 € par tonne enfouie en 2025 contre 17 €/t. en 2019).

Après estimation des dépenses 2023, l'équilibre du budget des ordures ménagères impose de trouver des recettes supplémentaires. Toutefois, l'utilisation des bons résultats des années précédentes a permis d'atténuer l'impact fiscal sur les ménages qui, sans ça, aurait dû être plus conséquent.

Par ailleurs, les augmentations de tarifs votées en conseil communautaire s'accompagnent de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets (animations de prévention, interventions en milieu scolaire, promotion du compostage...). Car trier ne suffit plus, il faut réduire le volume de nos poubelles. C'est la seule variable qui permettra de maîtriser les coûts.

# Les évolutions pour 2023

## ■ Eau potable et assainissement

Pour les foyers consommant moins de 120 m<sup>3</sup>/an (la très grande majorité des foyers) : augmentation de la facture inférieure à 48 € ttc pour 2023 (soit moins de 4 € par mois d'évolution de la facture par rapport à 2022).

## ■ Ordures ménagères

> Stabilité du taux de la part fixe. L'augmentation est uniquement liée à la hausse des bases foncières décidée par l'État (7,1 %).

> Augmentation de la part variable pour atteindre 28 % des recettes fiscales de l'année (contre 22 % en 2022)

Pour un foyer moyen, ces évolutions représenteront une hausse de 2 à 3 €/mois soit une trentaine d'euros supplémentaires pour l'année.



Trier +

S'il est appliqué par toutes et tous, le tri séparé des papiers et cartons c'est

**100 000 €  
à 150 000 €  
d'économies par an**



## 3 questions à

Jean-Luc Starosse,  
vice-président en charge  
des ordures ménagères

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la collecte des ordures ménagères a lieu une semaine sur deux. Quel est le premier bilan ?**

Les premiers signaux sont positifs. On a noté une baisse sensible des volumes de déchets collectés dans les poubelles noires. Cela veut dire que les habitant(e)s ont poursuivi leurs efforts pour réduire leurs déchets, c'est encourageant !

**Qu'en est-il des papiers et cartons qui doivent être triés séparément ?**

Sur ce point, il nous reste une marge de progression. Le travail de communication est à poursuivre pour que ces nouvelles consignes soient bien comprises et appliquées par toutes et tous. Les enjeux financiers sont importants car les économies attendues sont indispensables.

**Quels sont les autres leviers pour limiter les coûts ?**

Encore et toujours : réduire notre production de déchets. À savoir qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les déchets de cuisine ne devront plus être jetés avec les ordures ménagères. Dans ce contexte, la CC2T travaille activement pour accompagner au mieux les habitant(e)s dans cette nouvelle étape (voir article P3).

## Réduire encore



La poubelle noire, représente encore

**60%**

**du coût du service**

Or, les analyses d'échantillons de poubelles noires montrent qu'il y reste encore des déchets recyclables, type emballages, qui devraient être triés ainsi que des déchets organiques (déchets de cuisine) qui pourraient être compostés.

C'est pourquoi le tri des biodéchets et le respect des consignes de tri sont des axes prioritaires de progrès.



**24 JUIN**  
13H30-18H30

Centre aquatique Ovide  
64 Av. du 15e Génie,  
54200 Écrouves

GRATUIT  
OUVERT  
À TOUS

# FÊTE du SPORT

## PARCOURS D'ÉVEIL AQUATIQUE

US Toul Natation  
de 13h30 à 17h00 dans le bassin ludique

## CHALLENGES CHRONOMÉTRÉS

US Toul Natation  
de 14h00 à 15h00 et de 16h00 à 17h00

**DÉMONSTRATION DE NATATION SYNCHRONISÉE** - Grand Nancy Aquatique Club  
de 15h15 à 15h45, de 17h15 à 17h45

Animations proposées dans le cadre de la Journée Olympique organisée par la ville de Toul. Programme complet sur [www.toul.fr](http://www.toul.fr)

**AQUAGYM** - à partir de 16 ans, séances de 20 min, places limitées  
13h45, 14h15, 16h15, 16h45 (accès libre)

**AQUABIKE** - à partir de 16 ans, séances de 20 min, places limitées  
15h00, 15h30, 17h30, 18h00 (accès libre)

**BAPTÊMES DE PLONGÉE** - à partir de 8 ans, séances de 20 min  
Inscription possible sur place auprès d'Action Développement Plongée Toul (club ADP)

**INITIATION À LA NAGE AVEC PALMES**  
à partir de 8 ans, séances de 30 min  
de 13h30 à 18h30, inscription possible sur place

## STANDS D'INFORMATION

- **CLES\*** : les métiers et formations dans l'encadrement des activités aquatiques
- **LA CROIX ROUGE** : sensibilisation au secourisme
- **US TOUL NATATION** : éveil aquatique et présentation de l'association

\* Centre Lorrain d'éducation par le Sport

# École de natation 2023/2024 Campagne d'inscription

Formulaire à remplir sur [www.terrestouloises.com](http://www.terrestouloises.com)

Reprise des cours de natation lundi 18 septembre 2023

## RÉINSCRIPTIONS

- > Débutant(e) + Niv'O 1 : à partir du lundi 4 septembre à 10h
- > Niv'O 2 : à partir du lundi 4 septembre à 14h
- > Niv'O 3 : à partir du mardi 5 septembre à 10h au jeudi
- > Niv'O 4 : à partir du mardi 5 septembre à 14h
- > Niv'O 5 + Passe'O + Subaqu'O + Ados : à partir du mercredi 6 septembre à 10h

## NOUVELLES INSCRIPTIONS

- > Débutant(e) + Niv'O 1 : à partir du mercredi 6 septembre à 14h
- > Niv'O 2 : à partir du jeudi 7 septembre à 10h
- > Niv'O 3 : à partir du jeudi 7 septembre à 14h
- > Niv'O 4 : à partir du vendredi 8 septembre à 10h
- > Niv'O 5 + Passe'O + Subaqu'O + Ados : à partir du vendredi 8 septembre à 14h





Interlocuteur unique de ce dispositif, Jean-Baptiste Oudot, d'Urbam Conseil (missionné par la CC2T) est chargé d'informer et d'accompagner les habitant(e)s dans toutes les étapes de leur projet.

## Contact unique



03 29 64 45 12  
meurtheetmoselle@urbam.fr

### Les travaux éligibles

- › **Économies d'énergie**  
Isolation extérieure ou intérieure, menuiseries extérieures, chaudière,...
- › **Adaptation du logement**  
au handicap ou à la perte d'autonomie
- › **Rénovation globale d'habitat**  
indigne ou de bâti très dégradé

Faites votre demande en ligne



## OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

# Besoin d'aide pour vos travaux ?

Aides financières, conseils techniques, assistance administrative, dans le cadre de sa nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la communauté de communes Terres Toulaises vous accompagne dans la réalisation de travaux de réhabilitation, d'adaptation et d'isolation de votre logement, notamment en utilisant des matériaux biosourcés comme la laine de bois ou le liège.

### Pourquoi une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ?

Jean-Baptiste Oudot, Urbam Conseil : l'objectif est d'améliorer la qualité de vie de la population en luttant contre l'habitat dégradé et en valorisant le patrimoine privé ancien.

L'OPAH comprend les aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) qui peuvent aller de 45 % à 60 % du montant HT des travaux subventionnables, réalisés par des entreprises. Ces aides peuvent se cumuler avec d'autres financements comme ceux de la communauté de communes Terres Toulaises, du conseil départemental ou encore des caisses de retraite.

### Qui peut en bénéficier ?

JBO : le dispositif s'adresse prioritairement aux propriétaires vivant dans leur logement pour la rénovation de leur habitation de plus de 15 ans, sous condition de ressources. Mais les propriétaires bailleurs, sans condition de ressources, peuvent également être éligibles, sous réserve de s'engager à appliquer un loyer modéré pendant six ans et à loger des ménages à revenus modestes.

### Comment faire une demande ?

JBO : la première étape est de prendre contact avec Urbam Conseil pour échanger sur votre projet et vérifier votre éligibilité. Cela peut se faire par téléphone, par mail ou via le formulaire disponible sur [www.terrestouloises.com](http://www.terrestouloises.com)

### Et ensuite ?

JBO : si les critères d'attribution sont remplis, une visite à domicile est organisée. Vous serez ensuite accompagné(e) dans toutes les étapes de votre projet, du financement jusqu'au paiement (montage du dossier de subvention).

### Attention

- › Les devis ne doivent pas être signés et les travaux ne doivent pas débuter avant l'accord des financeurs.
- › Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

## Semaine européenne du développement durable



### ÉVÉNEMENT

## Marche gourmande et citoyenne

**Dimanche 17 septembre**

**Circuit de 5 km autour du village de Lucey**

Cette marche gourmande et écocitoyenne vous fera cheminer entre forêts, vignes et vergers, le long des sentiers autour de Lucey, charmant village de tradition viticole. En petits groupes et accompagnés d'artistes locaux, vous profiterez d'une randonnée rythmée par plusieurs haltes pour découvrir la vigne, les espaces naturels, les savoir-faire agricoles traditionnels présentés par la Maison de la Polyculture, sans oublier bien sûr la gastronomie locale. Quoi de mieux pour découvrir ou redécouvrir un territoire ?

> Balade par groupes avec départs échelonnés de 14h à 15h. Arrivée prévue de 17h à 18h.



### DÉAMBULATION

### Au cœur de la biodiversité des Terres Toulouses

**Dimanche 24 septembre - 9h/17h**  
**Pagney-derrrière-Barine et Aingeray**

En partenariat avec le CEN Conservatoire d'Espaces Naturels  
Accompagné de Nicolas Avril, "passeur nature", partez à la découverte des richesses de deux espaces naturels sensibles.

> 25 personnes maximum  
> Rendez-vous parking de la CC2T à Écrouves



### SORTIE NATURE

### Balade en compagnie des ânes

**Dimanche 1<sup>er</sup> octobre - 9h/12h30**  
**Plateau de Charmes-la-Côte**

En partenariat avec la région Grand Est  
Compagnon idéal des randonnées, des ânes accompagneront vos pas tout au long de cette balade à la découverte de cette pelouse calcaire classée Natura 2000 et Espace Naturel Sensible. Vous serez accompagné(e)s de Claire Drach de l'association "Avec mes sabots"

> Pot de l'amitié offert par la commune.  
> 20 personnes max. à partir de 5 ans

### ■ Sur inscription :

[sedd@terrestouloises.com](mailto:sedd@terrestouloises.com)

> Animations gratuites

> Public familial

> Prévoir affaires de randonnée

La semaine européenne du développement durable, c'est aussi : des ateliers zéro déchet, des journées thématiques, des animations scolaires et grand public, des distributions de compost.

### Programme complet





ESPACES NATURELS

# Boisements humides du Gare-le-Cou

Pour qui s'y aventure, le site "Boisements humides du Gare-le-Cou" a de quoi surprendre. À quelques encablures au sud de Toul, un panorama unique composé d'arbres morts ennoyés aux pieds desquels le ruisseau s'écoule en méandres.

À cheval sur les territoires des communes de Domgermain et de Toul, l'espace naturel sensible « Boisements Humides du Gare-le-Cou » constitue un patrimoine naturel remarquable tant par la richesse de sa biodiversité que par la rareté de certaines espèces qui y ont trouvé refuge.

## Un paysage étonnant modelé par le Castor

Le site de 79 hectares abrite de nombreuses espèces remarquables, caractéristiques des zones humides. Le Castor d'Europe figure parmi les plus emblématiques. Au fil du temps, l'animal a aménagé l'espace pour répondre à ses besoins en eau. Plusieurs barrages et trois huttes en île exceptionnelles avaient pu être répertoriés.

On retrouve également la présence du Chat forestier ou encore de l'Écureuil roux ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux, de libellules et d'amphibiens comme le Triton palmé ou la Salamandre tachetée.

## Préserver et valoriser

En 2022, plusieurs spécialistes se sont rendus sur place pour repérer les espèces à protéger et dresser un inventaire précis de la faune et de la flore.

À l'image des autres sites classés du territoire, comme les pelouses calcaires de Jaillon ou encore la vallée du Terrouin, celui du Gare-le-Cou nécessite une attention particulière pour garantir sa préservation. Ainsi, un plan de préservation et de valorisation est en cours d'élaboration pour définir des règles d'utilisation, d'aménagement et d'entretien, accompagné d'un plan d'actions destiné à faire connaître le site au public.



Barrage de castors



Menthe sauvage



Ruisseau de Gare-le-Cou



# Toul Médié vale

17  
JUN 18  
2023

## Et Salon du Livre

Fête, Marché Artisanal,  
Village Médiéval,  
Auteurs de Romans,  
BD et Jeunesse...

[www.toul.fr](http://www.toul.fr)



**Au pied de la Cathédrale Saint-Étienne** Entrée libre